

## **Indemnisation du chômage partiel à Renault**

**Suite à l'avenant de l'accord national de 1968 signé par Force Ouvrière le 15 décembre 2008, le régime d'indemnisation du chômage partiel a été modifié et amélioré.**

**Cet avenant permet de relever :**

**1) l'aide publique** qui est prise en charge par l'Etat passe de 2,13 euros à **3,33 euros** par heure indemnisable.

**2) l'indemnité conventionnelle** est versée par l'employeur et vient compléter l'aide publique. En tout (aide publique + indemnité de l'employeur), le salarié doit recevoir au moins **60% de son salaire** horaire brut, l'indemnité finale (indemnité conventionnelle + aide publique) **ne peut être inférieure à 6,84 euro** par heure chômée au lieu de 4,42 euro précédemment.

**3) vient s'ajouter**, à l'indemnité conventionnelle + l'aide publique, **l'indemnisation complémentaire Renault de 10% qui résulte de l'avenant à l'accord Renault du 24 janvier 1986.**

**Soit une indemnisation du chômage partiel à hauteur de 75%.**

- Pour un opérateur (P1CS avec 15 ans d'ancienneté en équipe) sur la base d'une journée rémunérée à 77€00 net :

Avant l'avenant signé par FO, la perte était de 27€96.

**Avec l'application de l'avenant signé par FO et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la perte de salaire sera de 19€78 par jour de chômage, soit un gain d'environ 08€00/jour chomé.**

- Pour un ETAM (coefficient 260 avec 15 ans d'ancienneté en équipe) sur la base d'une journée rémunérée à 98€62 net :

Avant l'avenant signé par FO, la perte de salaire était de 34€87.

**Avec l'application de l'avenant signé par FO et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la perte de salaire sera de 24€36 par jour de chômage, soit un gain d'environ 10€00/jour chomé.**

De plus :

- Le contingent annuel d'heures indemnissables est relevé à 1000 heures par an (au lieu de 600 heures).

- En cas de fermeture totale, les salariés bénéficient de l'indemnité de chômage partiel durant 6 semaines consécutives au lieu de 4 auparavant.

# Du chômage partiel insupportable pour les salariés

## C'est pourquoi lors des Négociations Annuelles Obligatoires (1<sup>ère</sup> réunion le vendredi 13 février) :

Force Ouvrière, face à la Direction Générale élargira la discussion des augmentations des salaires, et en particulier pour les bas salaires qui sont directement impactés par le chômage partiel, en réclamant des mesures:

- contre la perte des congés annuels dont l'acquisition est impactée à cause du chômage partiel
- en faveur de la formation
- pour l'amélioration de l'indemnisation du chômage partiel

### Pour info :

La commission paritaire de suivi relative à l'accord d'intéressement Renault et la réunion de présentation des résultats financiers auront lieu le matin du jeudi 12 février.

## C'est pourquoi à Cléon :

Force Ouvrière et la CFE/CGC souhaitent faire aboutir une forte demande des salariés, à savoir, la possibilité de transférer, au volontariat (et sans contrepartie pour les salariés), des heures du CEF vers le compteur JCC.

**Pour un transfert au volontariat des heures de CEF vers le compteur JCC.**

**C'est dans ce sens que Force Ouvrière réclame l'ouverture de nouvelles discussions à la Direction de Cléon.**

À la réunion du CE technique du mercredi 4 février, Force Ouvrière a réclamé à la Direction de nous faire un point, mois par mois, sur le nombre de salariés et le nombre d'heures de formation dispensées. Cette demande fait suite à la revendication de Force Ouvrière sur l'accélération du plan de formation et de son renforcement ; et nous permettra de juger du véritable impact sur le chômage partiel.

**Il est à noter que la pose des JCI reste au bon vouloir des salariés et non pas de la hiérarchie. N'hésitez pas à nous contacter si on vous impose des JCI.**

### Téléphones:

Cyril GILLES: 68504, Delphine EL HACHEMI: 61505, David BELLANGER: 68863, Philippe LEBRET: 68362, J. N. GAMER: 67194, Olivier FLEURY: 61691, Cédric GAMER : 68540, Aurélié Baudu : 67344.

E-mail: [fo.cleon@renault.com](mailto:fo.cleon@renault.com) Site Internet: [www.fo-renault.com](http://www.fo-renault.com)

FORUM Force Ouvrière Renault Cléon: [www.forc.forumactif.net](http://www.forc.forumactif.net)